

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉNom du produit : **BIG WIPES 4x4**

Selon le règlement 1907/2006 (REACH)

est conforme à la directive (CE) No. 1223/2009 relative aux produits cosmétiques

Révision : 05/2018

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BIG WIPES 4x4 HEAVY-DUTY, MULTI-PURPOSE, MULTI-SURFACE WIPES

Codes produits : 2410, 2412, 2417, 2420, 2422, 2423, 2427, 2440

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance / la préparation : Produit cosmétique

Agent de nettoyage des mains

1.3 Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

BIG WIPES (SYCAMORE UK Ltd)

The Cleaning Centre, Bath Road,

Maidenhead, Berkshire, SL6 3QR Great Britain

Email : sales@bigwipes.com

Tel : +44 (0)1628 567 700, Fax : +44 (0)1628 567 701

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24/24h)Email : sales@bigwipes.com

Numéros d'urgence : 15, 18 ou 112

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon la Directive CE 1272/2008 CLP (CE) :

Non classé comme dangereux.

Le liquide et les lingettes sont considérés comme non dangereux.

Effets physicochimiques, humains et environnementaux négatifs :

Produit cosmétique. Si utilisé comme spécifié, aucun risque spécifique n'est connu.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme à règlement (EC) No. 1272/2008 [CLP] :

Le produit est un produit cosmétique soumis au règlement 1223/2009 pour les produits cosmétiques dans sa version actuelle.

2.3 Autres dangers

Cette substance / mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance / mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable.

3.2 Caractérisation chimique

Mélanges : INCI Name AQUA, DIMETHYL SUCCINATE, DIMETHYL GLUTARATE, DIMETHYL ADIPATE, DIMETHYL METHYLGLUTARATE, POLYSORBATE-80, DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE (DISINFECTANT), GLYCERIN, METHYL SOYATE, PPG-75 LANOLIN, ALCOHOL, CITRIC ACID, SODIUM CITRATE, ALOE BARBADENSIS LEAF JUICE, TOCOPHERYL ACETATE (VITAMIN E), PROPANEDIOL, CITRAL, PARFUM.

Commentaires : Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Mesures de premiers secours générales :**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Mesures de premiers secours après inhalation :

En cas de symptômes, sortir à l'air libre et ventiler la zone suspectée.

Mesures de premiers soins après contact avec la peau :

Aucune mesure spécifique n'est nécessaire. Le produit a été testé dermatologiquement et aucune réaction (irritation) n'a été observée.

Premiers secours après contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et facile à faire. Continuez à rincer. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Mesures de premiers secours après l'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes / effets après contact avec les yeux :**

Le contact direct avec les yeux est susceptible d'irriter.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone, poudre sèche, jet d'eau, mousse.
Utiliser un moyen d'extinction approprié pour le feu environnant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie :

Refroidir les récipients fermés exposés au feu en les aspergeant d'eau.

Protection pendant la lutte contre l'incendie :

Refroidir les récipients fermés exposés au feu en les aspergeant d'eau.
N'essayez pas d'agir sans équipement de protection approprié. Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Vêtements de protection intégraux..

Autres informations utiles :

Ne pas laisser les eaux de ruissellement s'échapper dans les égouts ou les cours d'eau. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Non requises.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Le liquide est biodégradable à plus de 99%. Vu sa nature, il est improbable que le produit soit dangereux pour l'environnement. Déclaration réglementaire requise. Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Aucune mesure particulière n'est requise pour les lingettes. En cas de déversement de liquide, collecter mécaniquement. Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets, conformément à la section 13. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements officiels.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir la section 7 pour toute information sur une manipulation sans danger.
Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle.
Voir la section 13 pour toute information sur l'élimination des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec les yeux.

Prévention des incendies et explosions :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker à température inférieure à 40°C. Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil. Les récipients non scellés doivent être correctement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites.

Indications concernant le stockage commun :

Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

Autres informations sur les conditions de stockage :

Après dégivrage, le liquide conserve ses propriétés chimiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune information supplémentaire disponible.

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons. Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

Non requises.

Protection de la peau et du corps :

Non requis. Les lingettes ont été testées dermatologiquement et sont sans danger pour les mains.

Protection des yeux :

Non requis dans des conditions normales d'utilisation.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :

Etat physique :	Liquide
Aspect :	Boîte en plastique contenant des lingettes en tissu imprégnées du mélange décrit ci-dessus
Couleur :	Incolore
Odeur :	Parfumé
pH :	5,5-7,5
COV :	<1,0 %
Point d'ébullition :	≈100° C
Point de congélation :	≈-2° C
Densité :	≈ 1 g/cm ³
Point d'éclair :	>100° C (ASTM D-93-99b)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport .

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues et de la lumière directe du soleil. Stocker à une température inférieure à 40° C.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit, dans des conditions normales de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë :**

Non classés.

Valeurs LD / LC50 déterminantes pour la classification :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Peut causer une irritation des yeux.

Toxicité à dose répétée :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Pas applicable.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :**

Non toxique pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune autre information pertinente disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance / mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance / mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation :**

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Le liquide et les lingettes sont considérés comme non dangereux. Transporter conformément aux réglementations internationales ou locales. Selon ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2 Nom d'expédition de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3 Classe de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 Dangers environnementaux				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Transport terrestre :
Non applicable.

Transport par mer :
Non applicable.

Transport aérien :
Non applicable.

Transport fluvial :
Non applicable.

Transport ferroviaire :
Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements UE :

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'Annexe XVII.

Ne contient aucune substance sur la liste des candidats REACH.

Ne contient aucune substance REACH Annexe XIV

15.1.2 Règlements nationaux :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Evaluation de la Sécurité Chimique

Une Evaluation de sécurité d'un produit cosmétique a été effectuée le 12 Janvier 2018 par Stefanie Zgorzelski, Évaluateur de sécurité qualifié de KFT Chemieservice GmbH, autorisé selon le Règlement N° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques, à effectuer et à assumer la responsabilité d'une évaluation de sécurité de produits cosmétiques. 'Peut raisonnablement être considéré comme NE REPRÉSENTANT AUCUN RISQUE INACCEPTABLE POUR LA POUR LA SANTÉ HUMAINE, conformément au Règlement 1223/2009 lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales et prévisibles.' Déclaration relative à l'évaluation de la sécurité SA14099A par KFT Chemieservice GmbH.

SECTION 16: Autres informations

Indication des changements :

Section	Élément modifié	Changement	Commentaires
3.2	Composition	Modifié	-

Abréviations et acronymes :

ADN	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route
ATE	Acute Toxicity Estimate
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Bioconcentration factor
FBC	Facteur de Bioconcentration
CLP	Classification Labelling Packaging Regulation; Regulation (EC) No 1272/2008
CLP	Règlement sur la Classification, Étiquetage et Emballage (CE) N° 1272 / 2008
DMEL	Derived Minimal Effect level
DMEL	Dose Dérivée avec Effet Minimum
DNEL	Derived-No Effect Level
DNEL	Niveau Dérivé Sans Effet
DPD	Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC
DPD	Classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses 1999/45/EC
DSD	Dangerous Substances Directive 67/548/EEC
DSD	Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses 67/548/EEC
EC50	Median effective concentration
CE50	La concentration efficace médiane
IARC	International Agency for Research on Cancer
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	International Air Transport Association
IATA	Association International du Transport Aérien
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMDG	Transport de marchandises dangereuses par voie maritime
LC50	Median lethal concentration
CL50	Concentration létale médiane
LD50	Median lethal dose
DL50	Dose létale médiane

SECTION 16: Autres informations

LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
DMENO	Dose Minimale avec Effet Nocif Observé
NOAEC	No-Observed Adverse Effect Concentration
CSENO	Concentration sans effet nocif observée
NOAEL	No-Observed Adverse Effect Level
DSENO	Dose Sans Effet Nocif Observé
NOEC	No-Observed Effect Concentration
CSEO	Concentration sans effet observé
OECD	Organization for Economic Co-operation and Development
OCDE	Organisation de coopération et de développements économiques
PBT	Persistent Bioaccumulative Toxic
PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulatifs et toxiques
PNEC	Predicted No-Effect Concentration
PNEC	Niveau présumé sans effet pour l'environnement
REACH	Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals Regulation (EC) No 1907/2006
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des Produits Chimiques (CE) N° 1907 / 2006
RID	Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
SDS	Safety Data Sheet
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Sewage treatment plant
STP	Traitement de eaux usées
TLM	Median Tolerance Limit
TLM	Tolérance limite moyenne
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative
vPvB	Substances Préoccupante très Persistantes et très Bioaccumulables

Les sources de données :

Toutes les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles de SYCAMORE disponibles au moment de la révision. Pour plus d'informations ou de précisions sur le produit ou sa manipulation sans danger, contactez SYCAMORE directement. Toutefois, nous n'offrons aucune garantie d'aptitude à la vente ni aucune autre garantie, explicite ou implicite, concernant ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité pour les conséquences de leur utilisation. Les utilisateurs sont tenus de déterminer eux-mêmes dans quelle mesure ces informations sont adaptées à leurs besoins particuliers. SYCAMORE ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de pertes ou de dommages éventuels subis par un tiers, ni de manques à gagner ou des dommages spéciaux, indirects, incidents ou exemplaires, quelle que soit leur cause, même si SYCAMORE aurait été informée de la possibilité de tels dommages.